

La truie de Falaise

Transcription

Présentateur : [Jingle de la série *Frissons d'audience*]

Frissons d'audience : l'affaire de la truie de Falaise.

Franck Alexandre :

1385 en Normandie, à Falaise s'ouvre un procès bien singulier, celui d'une truie. Denis Salas magistrat.

Denis Salas :

Qu'avait-elle fait cette truie ? Elle s'était introduite dans une ferme et il faisait froid, c'était l'hiver. Attirée par la chaleur, elle force la porte et elle s'approche d'un nourrisson et elle le dévore.

Franck Alexandre :

On se saisit de l'animal pour le faire comparaître devant l'autorité judiciaire.

Denis Salas :

La truie est habillée sous une forme humaine. On lui notifie ses charges d'accusation. Le jugement est rendu, il lui est lu par le tribunal, et ensuite retour à la prison. Et dès le lendemain, très rapidement en tout cas, cérémonie de pendaison où tout le village est présent pour assister à cette exécution.

Franck Alexandre :

La truie de Falaise n'est pas un cas isolé. Au Moyen-Âge, hommes et bêtes vivent côte à côte et l'Église impose à la communauté des croyants de dominer le monde animal. Denis Salas.

Denis Salas :

Les tribunaux ecclésiastiques sont très importants dans la poursuite de ces animaux par qui le mal peut arriver parce qu'ils sont possédés par le Malin, comme on disait à l'époque. Vous avez cette idée d'un sacrifice nécessaire qui réactualise, si vous voulez, le sacrifice du bouc émissaire qui est très ancien, qui va être chargé de tous les maux de la cité pour ramener la paix dans la communauté.

Franck Alexandre :

Le Malin se cache aussi dans la vermine.

En 1547, le territoire de Romans-sur-Isère est envahi par les chenilles. Les villageois convoquent alors des juges itinérants.

Denis Salas :

Les juges reçoivent la plainte, commettent un avocat aux chenilles, une instruction est menée, donc un vrai procès contradictoire. Et puis un jugement qui frappe ces chenilles d'excommunication, une décision, pénale et religieuse en même temps, qui éloigne la terreur qui envahissait les paysans et qui ramène une sorte de sérénité. Et on va mettre à leur disposition un pâturage, elles auront un territoire pour exercer leur activité nocive parce que le procès est intervenu et que le jugement est intervenu, on a pu introduire des solutions pragmatiques, efficaces, concrètes, économiques, pratiques.

Franck Alexandre :

Il faudra attendre la Renaissance pour que cessent les procès des animaux.

Présentateur : [Jingle de la série *Frissons d'audience*]

Frissons d'audience : l'affaire de la truie de Falaise.